Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26-10-2026
ID : 022-200067981-20261020-DELBU2026_10_66-DE

Délibération

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 20 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h30, Salle Le Trieux à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :
Béatrice BILLAUX, Marie-Christine BINOT, Gildas CONNAN, Virginie DOYEN, Michel DUMAIL, Jean-Pierre GIUNTINI, Cyril JOBIC, Yannick LE BARS, Vincent LE MEAUX, Bruno LEBRETON, Guillaume LOUIS, Clarisse PINEL, Richard VIBERT.

Etaient excusés :
Pascal BONNEAU, Yvon BOUTIER, Yannick ECHEVEST, Philippe LE GOFF, Frédéric LE MEUR, Damien MALINAS, Nathalie O'CONNOR, Dominique PARISCOAT, Olivier PICART, Christian PRIGENT, Véronique ROLLAND

❖ ❖ ❖ ❖

DELBU2026-10-066
Développement économique : Aide à l'installation agricole : Monsieur TURUBAN Romain commune de Ploëzal

Vu la délibération DEL2026-04-096 portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Vu les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 et DEL2024-11-234 du 26 novembre 2024 portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL2023-05-107 du 30 mai 2023 qui approuve les termes de la convention de partenariat avec la Région Bretagne portant sur les politiques de développement économiques pour la période 2023-2028, y compris le dispositif d'aide à l'installation en agriculture ;

Vu ladite convention de partenariat signée avec la Région Bretagne le 25 août 2023 ;

Vu le règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de Minimis » dans le secteur de l'agriculture, modifié par les règlements de la Commission (UE) 2019/316 du 21 février 2019, (UE) 2022/2046 du 24 octobre 2022, (UE) 2023/2391 du 4 octobre 2023 et (UE) 2024/3118 du 10 décembre 2024, version consolidée ;

Considérant la demande de Monsieur TURUBAN Romain reçue le 23 février 2026 ;

Considérant que ledit dossier de subvention présenté répond aux critères d'attribution du dispositif d'aide exposé dans la délibération susvisée et aux exigences du règlement des aides De Minimis ;

Délibération

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26-10-2026
ID : 022-200067981-20261020-DELBU2026_10_66-DE

Suite à l'étude de la demande d'aide à l'installation d'une exploitation dédiée à la production de porcs sur la commune de Ploëzal déposée par Monsieur TURUBAN Romain, il apparait que celui-ci est éligible à l'attribution d'une subvention de 2 500 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'unanimité :

- Décide de l'attribution d'une subvention de 2 500,00 € (deux mille cinq cents euros) à Monsieur TURUBAN Romain dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation agricole et au titre du régime d'aide « De Minimis » selon les conditions définies par la délibération suscitée ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération